

**ANNEXE E**  
**ACCÈS À INTERNET SANS FIL (WI-FI) DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**  
**ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**  
**MODALITÉS D'UTILISATION**

La bibliothèque offre un accès sans fil à Internet (Wi-Fi) pour les dispositifs de communication dûment équipés. Dans les bibliothèques publiques-scolaires, le service Internet sans fil (Wi-Fi) est seulement offert après les heures de classe. En ayant recours au service d'accès sans fil à Internet (Wi-Fi) de la bibliothèque, vous acceptez les modalités d'utilisation suivantes :

1. Un accès sans fil à Internet (Wi-Fi) sera offert en fonction des ressources disponibles.
2. Le service Internet sans fil (Wi-Fi) est offert dans le but de permettre la navigation sur le Web et l'accès aux courriels. Les usagers qui feront le transfert d'une quantité excessive de données (plus de 2 gigaoctets par mois) de façon continue pourraient voir leur connexion Internet sans fil (Wi-Fi) bloquée afin que nous puissions maintenir un accès à une vitesse raisonnable pour les autres usagers du service. Un usager bloqué peut soumettre au directeur régional ou à la directrice régionale une demande par écrit pour que sa connexion Internet sans fil (Wi-Fi) soit rétablie. Chaque demande sera évaluée au cas par cas.
3. L'accès Internet ne fait pas l'objet d'un filtre.
4. Le personnel de la bibliothèque n'exerce aucun contrôle sur les renseignements accessibles sur Internet et ne peut être tenu responsable de leur contenu.
5. La bibliothèque n'est aucunement responsable de la sécurité de votre équipement ni de tout dommage, altération ou corruption de la configuration, de la sécurité ou des fichiers de données de votre ordinateur portatif, tablette ou de tout autre dispositif sans fil (Wi-Fi) qui résulterait de l'utilisation du service d'accès sans fil (Wi-Fi) offert par la bibliothèque.
6. Le réseau sans fil (Wi-Fi) **n'est pas** sécurisé. Les renseignements en provenance et à destination de votre ordinateur portatif, tablette ou de tout autre dispositif sans fil (Wi-Fi) peuvent être captés par quelqu'un d'autre utilisant un dispositif sans fil (Wi-Fi) et le logiciel approprié. Le SBPNB recommande que les usagers ne transmettent pas de mots de passe, de renseignements financiers ou tout autre renseignement confidentiel par le biais du réseau d'Internet sans fil (Wi-Fi).
7. D'après les sites que vous choisissez de visiter sur Internet, vous pouvez vous exposer à un virus ou à d'autres programmes informatiques malveillants qui

**ANNEXE E**  
**ACCÈS À INTERNET SANS FIL (WI-FI) DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**  
**ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**  
**MODALITÉS D'UTILISATION**

pourraient entraîner la perte de données ou endommager votre ordinateur portable, tablette ou tout autre dispositif sans fil (Wi-Fi).

8. Vos activités sur Internet peuvent être retracées jusqu'à vous.
9. Il revient uniquement au parent ou au tuteur légal / tutrice légale d'un enfant de surveiller les activités de ce dernier sur Internet. Dans les bibliothèques publiques-scolaires, l'enseignant(e) assume aussi cette responsabilité durant les heures de classe.
10. La bibliothèque est un lieu public. Vous devez respecter les valeurs des autres usagers de la bibliothèque et tenir compte de la présence d'enfants sur les lieux au moment d'afficher un contenu qui pourrait raisonnablement être considéré comme étant inacceptable (Ex. : pornographie). Les comportements inacceptables ou intolérables seront traités conformément à la [Politique 1059 du SBPNB - Comportement des usagers](#).
11. Les comportements suivants ne seront pas tolérés et ils seront traités conformément à la [Politique 1059 du SBPNB - Comportement des usagers](#):
  - a. faire des copies non autorisées de toute donnée protégée par des droits d'auteur ou par des lois sur la propriété numérique ;
  - b. endommager intentionnellement tout équipement de bibliothèque ou altérer la configuration des ordinateurs en usage à la bibliothèque ;
  - c. créer, accéder, visionner, entreposer, expédier ou imprimer du contenu considéré comme illégal. Le Service des bibliothèques publiques du Nouveau Brunswick définit le « matériel illégal » conformément au [Code criminel du Canada](#) y compris sans exclure d'autres motifs toute expression de l'obscénité, de pornographie juvénile, d'incitation à la haine ou de sédition ;
  - d. porter atteinte à la vie privée d'autrui en tentant de modifier ou obtenir des fichiers, des mots de passe ou des données appartenant à d'autres ou en tentant d'intercepter des communications privées ou des courriels ;
  - e. envoyer des messages électroniques commerciaux, installer des logiciels, utiliser des pratiques commerciales et publicitaires trompeuses, collecter des adresses électroniques sans avoir obtenu le consentement des

**ANNEXE E**  
**ACCÈS À INTERNET SANS FIL (WI-FI) DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**  
**ET LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES-SCOLAIRES**  
**MODALITÉS D'UTILISATION**

destinataires et toute autre activité qui n'est pas permise par la [Loi canadienne anti-pourriel \(LCAP\)](#).

12. Il revient à vous seul de fournir le soutien technique requis pour l'accès sans fil à Internet (Wi-Fi), ainsi que pour les ordinateurs et dispositifs de communication personnels.
13. Il n'existe aucune garantie que vous pourrez établir une connexion sans fil. Même si la bibliothèque a tenté de rendre l'accès sans fil le plus disponible que possible, il se peut que vous éprouviez des « points morts » qui limitent la réception sans fil. Si vous avez de la difficulté à accéder à Internet (Wi-Fi) ou à demeurer en ligne, veuillez choisir un autre emplacement dans la bibliothèque.
14. La bibliothèque permettra l'accès à des prises électriques pour l'accès sans fil (Wi-Fi), en fonction de leur disponibilité. La bibliothèque ne peut offrir des services d'impression pour l'accès sans fil (Wi-Fi).

### **Exigences techniques**

---

Vous aurez besoin d'un téléphone intelligent, d'une tablette, d'un ordinateur portatif ou d'un autre dispositif sans fil muni d'une capacité de réseau sans fil (Wi-Fi).

Si vous n'êtes pas certain que votre dispositif possède cette fonctionnalité, veuillez vérifier auprès du fabricant ou du fournisseur de votre équipement.

L'installation d'un logiciel de sécurité informatique (y compris une protection antivirus) sur votre dispositif est fortement recommandée, mais demeure la responsabilité de l'utilisateur.

**Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, veuillez vous adresser au personnel de la bibliothèque.**